

Bruxelles, le 12 avril 2022
(OR. fr)

8182/22

AGRI 154
VETER 31

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	délégations
Objet:	Projet de Conclusions du Conseil : 'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP): une approche stratégique pour le développement de la vaccination en tant qu'outil complémentaire de prévention et de lutte'

Les délégations trouveront:

- En annexe un projet de conclusions du Conseil intitulé 'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP): une approche stratégique pour le développement de la vaccination en tant qu'outil complémentaire de prévention et de lutte';
- En annexe de l'annexe une traduction de courtoisie en anglais dudit projet de conclusions.

Les délégations sont invitées à envoyer leur commentaires écrits sur ce projet à la Présidence (nicolas.poncon@diplomatie.gouv.fr et karen.bucher@agriculture.gouv.fr) avec copie au Secrétariat général du Conseil (LIFE.3@consilium.europa.eu), **le 22 avril 2022 12h00 au plus tard**.

Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) : une approche stratégique pour le développement de la vaccination comme outil complémentaire de prévention et de lutte

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

- (1) SOULIGNE que l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) est une maladie animale transfrontalière capable de se propager très rapidement sans tenir compte des frontières nationales, entraînant d'importantes conséquences économiques et sociales, nuisant à l'agriculture et perturbant les échanges commerciaux. RAPPELLE que, du fait de sa capacité zoonotique, elle peut également constituer un risque grave pour la santé humaine.
- (2) CONSTATE avec une grande inquiétude que l'épizootie actuelle d'IAHP à laquelle sont confrontés les États membres de l'Union européenne est la plus grave de l'histoire récente.
- (3) RAPPELLE les Conclusions du Conseil de 2019¹ qui stipulent que, pour minimiser les conséquences négatives des maladies animales transfrontalières, il convient de déployer tous les efforts possibles pour empêcher leur introduction ou leur propagation sur le territoire de l'UE, et qui insistent fortement sur le rôle clé de la biosécurité pour atteindre ces objectifs.
- (4) CONSTATE que la vaccination pourrait renforcer les mesures préventives contre l'IAHP et contribuer à réduire le risque de propagation du virus dans la population des oiseaux domestiques.
- (5) Par ailleurs, CONSIDÈRE que la vaccination pourrait également contribuer, à terme, à réduire l'abattage préventif d'un grand nombre d'oiseaux sains dans la lutte contre les épidémies d'IAHP, ce qui est devenu de plus en plus inacceptable pour la société et qui est difficilement compatible avec l'objectif de transition vers un système alimentaire européen durable, qui a été approuvé par le Conseil dans le cadre de ses conclusions sur la stratégie "De la ferme à la table"².

¹ "Conclusions du Conseil sur la biosécurité, un concept global et une approche unitaire pour protéger la santé animale dans l'UE", adoptées le 18 juin 2019 (10368/1/19 REV 1)

² Conclusions du Conseil sur la stratégie "De la ferme à la fourchette", adoptées le 19 octobre 2020 (12099/20).

(6) **RAPPELLE** que les normes internationales de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la législation de l'UE rendent déjà possible la vaccination contre l'IAHP, mais que pour diverses raisons pratiques, cette vaccination n'est pas pratiquée à grande échelle. Ces raisons comprennent notamment non seulement l'absence de tout vaccin efficace et sûr contre l'IAHP, mais aussi le fait que la vaccination pourrait constituer un obstacle aux exportations de volailles et de produits à base de volaille, étant donné qu'un certain nombre de pays tiers restreignent les importations d'animaux vaccinés et de leurs produits.

Au vu de ce qui précède,

(7) **RÉAFFIRME** que la biosécurité et la surveillance restent les pierres angulaires de la lutte contre l'IAHP, mais **CONSIDÈRE** que la vaccination pourrait devenir un outil complémentaire pertinent.

(8) **EXHORTE** la Commission et les États membres à intensifier leurs efforts afin de développer et mettre en œuvre la vaccination pour la prévention et la lutte contre l'IAHP. **NOTE** que des efforts conjoints sont nécessaires dans plusieurs domaines pour atteindre cet objectif ; mais **EST FERMEMENT CONVAINCU** que ces efforts seront amplement récompensés.

(9) **DEMANDE** le développement de vaccins sûrs et efficaces qui confèrent une immunité suffisante contre les souches circulantes du virus de l'IAHP, qui sont faciles à administrer, qui sont compatibles avec les pratiques d'élevage présentes dans l'UE et qui, de préférence, permettent de distinguer les animaux infectés des animaux vaccinés. **INVITE** la Commission et les États membres à collaborer avec l'industrie pharmaceutique afin d'atteindre cet objectif.

(10) **INVITE** la Commission à étudier les possibilités d'un mécanisme d'achat groupé ou de banque de vaccins afin d'assurer un approvisionnement robuste et réactif en vaccins ;

(11) **INVITE** la Commission à établir des règles pour une surveillance adéquate et robuste qui accompagnera la vaccination contre l'IAHP lorsqu'elle aura lieu, en vue de démontrer le statut indemne d'IAHP et en prenant en compte les coûts associés,

- (12) ENCOURAGE la Commission et les États membres à évaluer le rapport coût/bénéfice de la vaccination au niveau au niveau européen et local respectivement, et ENCOURAGE les Etats membres à élaborer des stratégies et des solutions adaptées à leurs types de production et aux circonstances locales ;
- (13) CONSIDÈRE qu'il est essentiel de recenser et de répondre aux lacunes identifiées dans les évaluations des risques afin de soutenir l'élaboration de stratégies vaccinales par les autorités compétentes et, par conséquent, SE FÉLICITE de l'intention de la Commission de demander à l'Autorité européenne de sécurité des aliments d'actualiser son avis sur la vaccination contre l'IAHP³. Par ailleurs, INVITE la Commission et les États membres à promouvoir et à favoriser le développement d'outils de modélisation permettant d'évaluer les conséquences de la vaccination sur la propagation du virus et d'optimiser les stratégies de vaccination.
- (14) ENCOURAGE les États membres à réaliser des essais de vaccination dans le respect du cadre juridique en vigueur et en prenant les mesures préventives appropriées pour protéger la santé animale et humaine, car ces essais sont essentiels pour rassembler les connaissances scientifiques et contribuer à la définition des stratégies de vaccination ;
- (15) APPELLE à des efforts conjoints pour améliorer l'acceptabilité de la vaccination contre l'IAHP dans les échanges commerciaux internationaux. À cette fin, INVITE la Commission et les États membres à engager conjointement un dialogue avec les partenaires commerciaux de l'UE et à promouvoir les discussions au sein de l'OIE aux niveaux mondial et régional, dans le but de poursuivre l'élaboration de normes internationales visant à faciliter la sécurité des échanges, en s'appuyant également sur les concepts de régionalisation et de compartimentation. Enfin, INVITE la Commission et les États membres à élaborer rapidement une feuille de route opérationnelle pour soutenir ces dialogues et ces discussions ;
- (16) ENCOURAGE tous les acteurs concernés à communiquer activement avec les parties prenantes dans le but de les sensibiliser à l'importance et aux bénéfices de la vaccination.

³ EFSA Journal (2007) 489, Avis scientifique sur la "Vaccination contre l'influenza aviaire des sous-types H5 et H7 chez les volailles domestiques et les oiseaux en captivité" - EFSA-Q-2006-309, adopté le 11 mai 2007.

Highly pathogenic avian influenza (HPAI): a strategic approach for the development of vaccination as a complementary tool for prevention and control

THE COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION

- (1) STRESSES that highly pathogenic avian influenza (HPAI) is a transboundary animal disease with a capacity to spread very rapidly irrespective of national borders, causing severe economic and social consequences, hampering agriculture and disrupting trade. RECALLS that, due to its zoonotic capacity, it can also pose a serious risk to human health.
- (2) NOTES with great concern that the current HPAI epizootic faced by Member States of the European Union is the most severe in recent history.
- (3) RECALLS the Council Conclusions of 2019⁴ which state that, in order to minimise the negative consequences of transboundary animal diseases, every effort should be made to prevent their introduction into or spread within EU territory, and which strongly emphasise the key role of biosecurity in order to achieve those aims.
- (4) NOTES that vaccination could strengthen the preventive measures against HPAI and help reduce risk of further spread of the virus in the domestic bird population.
- (5) In addition, CONSIDERS that vaccination could ultimately also help to reduce the preventive culling of large numbers of healthy birds in order to control HPAI epidemics, which has become increasingly unacceptable to society and is difficult to accommodate with goal of developing a European sustainable food system which has been endorsed by the Council as part of its conclusions on the Farm to Fork Strategy⁵.

⁴ 'Council conclusions on biosecurity, an overall concept with a unitary approach for protecting animal health in the EU', adopted on 18 June 2019 (10368/1/19 REV 1).

⁵ 'Council Conclusions on the Farm to Fork Strategy', adopted on 19 October 2020 (12099/20).

- (6) RECALLS that the international standards of the World Organisation for Animal Health (OIE) and of EU legislation already render vaccination against HPAI possible, but for various practical reasons, such vaccination is not practiced on a large scale. Those reasons include in particular not only the lack of any effective and safe vaccines against HPAI, but also the fact that vaccination could constitute an obstacle to exports of poultry and poultry products as a number of third countries restrict imports of vaccinated animals and products thereof.

In the light of the above,

- (7) REAFFIRMS that biosecurity and surveillance remain the cornerstones of the fight against HPAI, but CONSIDERS that vaccination could become a relevant complementary tool
- (8) URGES the Commission and the MS to step up their efforts in order to develop and implement vaccination for the prevention and control of HPAI. NOTES that joint efforts are required in several fields in order reach that goal, but STRONGLY BELIEVES that such efforts would be well rewarded.
- (9) CALLS FOR the development of safe and efficient vaccines which provide sufficient immunity against the circulating HPAI virus strains, which are easy to administer, are compatible with farming practices in the EU and which preferably allow for differentiating infected from vaccinated animals. INVITES the Commission and the Member States to collaborate with the pharmaceutical industry in order to achieve this objective.
- (10) INVITES the Commission to explore the options for a block-purchasing or vaccine bank mechanisms in order to ensure a robust and reactive supply of vaccines;
- (11) INVITES the Commission to establish rules for appropriate and robust surveillance to accompany vaccination against HPAI when it takes place, with a view to demonstrate HPAI free status taking into account the costs involved ,

- (12) ENCOURAGES the Commission and the Member States to carry out studies to assess the cost/benefit of vaccination at EU and local level respectively and ENCOURAGES Member States to develop strategies and solutions suitable for their local production types and circumstances;
- (13) CONSIDERS it of key importance to identify and address gaps in risk assessments to support the development of vaccination strategies by the competent authorities, and therefore WARMLY WELCOMES the Commission's intention to mandate the European Food Safety Authority to update its opinion on vaccination against HPAI⁶. In addition, INVITES the Commission and the Member States to encourage and support the development of modelling tools to assess the impact of vaccination on the spread of the virus and to optimise vaccination strategies.
- (14) ENCOURAGES Member States to carry out vaccination trials in compliance with the relevant legal framework and taking appropriate preventive measures to protect animal and human health, as these trials are essential in order to gather scientific knowledge and support the definition of vaccination strategies;
- (15) CALLS for joint efforts towards enhancing the acceptability of vaccination against HPAI in international trade. For this purpose, INVITES the Commission and the Member States to jointly engage in a dialogue with the EU's trading partners and to promote discussions within the OIE at global and regional levels with the aim of further developing international standards to facilitate safe trade, also building on the concepts of regionalisation and compartmentalisation. Finally, CALLS on the Commission and the Member States to swiftly develop an operational road map to support those dialogues and discussions;
- (16) ENCOURAGES all relevant actors to communicate actively with stakeholders with the aim of raising awareness about the importance and benefits of vaccination.

⁶ EFSA Journal (2007) 489, Scientific Opinion on 'Vaccination against avian influenza of H5 and H7 subtypes in domestic poultry and captive birds' - EFSA-Q-2006-309, adopted on 11 May 2007.